

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3  
Bid Fax: (613) 545-8067

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Refrigeration - FI & WI	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21401-131980/A	<b>Date</b> 2013-12-20
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21401-13-1980	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-650-6267	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-3-40174 (650)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-03</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Rombough, Lori	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin650
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 545-8061 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 443 UNION STREET P.O. BOX 1174 KINGSTON Ontario K7L4Y8 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services / Travaux publics  
et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Visite obligatoire des lieux
4. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents

### **Liste des annexes**

- Annexe **A**      Besoin  
Annexe **B**      Base de paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131980/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1980

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40174

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin d'un (1) réfrigérateur-chambre pour la conservation des aliments à -1 °C, qui doit être livré aux établissements de Warkworth et Frontenac dans la région de l'Ontario. Le montage des boîtes et l'installation mécanique seront effectués par des tiers.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord de libre-échange entre le Canada et Columbia (ALECC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) et l'Accord de libre échange Canada - Pérou (ALECP).

### **3. Visite obligatoire des lieux**

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux d'exécution des travaux, qui aura lieu

Lundi, 13 janvier 2014 à 1000 heures – l'établissement de Warkworth

Mardi, 14 janvier 2014 à 1000 heures – l'établissement de Frontenac

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard **6 jours (07 janvier)** avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une formule de présence. Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont assisté à la visite. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant, et leur soumission sera jugée irrecevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

### **4. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

## **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

## **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copy papier)

Section III : Attestations (1 copy papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation->

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I: Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II: Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

#	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE À LA PROPOSITION
1	Les soumissionnaires doivent fournir les spécifications (feuilles spécification.) de l'équipement proposé. Si aucune de ces spécifications requises (s) est / sont pas fournies avec la soumission, le soumissionnaire aura 3 jours pour présenter, à la demande de TPSGC, ou la soumission sera jugée non conforme.	
2	Projet Dessins: Le soumissionnaire doit fournir des projets de dessins pour chaque chambre froide et lave-vaisselle.	

#### **1.3 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP).

### **2. Méthode de sélection - - Articles multiples**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDCC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexes «A».

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) <https://www.pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131980/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1980

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40174

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **4. Durée du contrat**

##### **4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard à indiquer au moment de l'attribution du contrat

**4.2 Instructions d'expédition** - rendu droits acquittés Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP)

**4.2.1** Le Service correctionnel du Canada (SCC), L'Établissement de Warkworth  
le chemin de comté 29, C.P. 760  
Campbellford (Ontario)

**4.2.2** Le Service correctionnel du Canada (SCC), L'Établissement Frontenac  
1455, chemin Bath  
Kingston (Ontario)

#### **5. Responsables**

##### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Lori Rombough  
Titre: Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction: région de l'Ontario  
Adresse: 86, rue Clarence, 2<sup>e</sup> étage, Kingston (Ontario)

Téléphone: 613-545-8061  
Télécopieur: 613-545-8067  
Adresse de courriel: Lori.Rombough@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### **5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est: **à indiquer au moment de l'attribution du contrat**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131980/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1980

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40174

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Télécopieur. \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de unitaires fermes, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (à indiquer au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limitation de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

## 7. Instructions relatives à la facturation

Contractor must submit an invoice in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoice cannot be submitted until all work is completed.

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales- biens (complexité moyenne) 2010A (2013-04-25);
- c) Annexe A, Besoin;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131980/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1980

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40174

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- d) Annexe B, Base de paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du (**à indiquer au moment de l'attribution du contrat**)

## **ANNEXE A – EXIGENCE**

### **1. Introduction**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin d'un (1) réfrigérateur-chambre pour la conservation des aliments à -1 °C, qui doit être livré aux établissements de Warkworth et Frontenac dans la région de l'Ontario. Le montage des boîtes et l'installation mécanique seront effectués par des tiers.

L'Établissement de Warkworth est un établissement à sécurité moyenne pour détenus sous responsabilité fédérale, situé sur le chemin de comté 29, C.P. 760, Campbellford (Ontario) K0L 1L0. Cet établissement nécessite un réfrigérateur-chambre pour la conservation des aliments à -1 °C de **11,72 m<sup>2</sup>**, pour remplacer le réfrigérateur 138 dans la salle 136.

L'Établissement Frontenac est un établissement à sécurité minimale pour détenus sous responsabilité fédérale, situé au 1455, chemin Bath, Kingston (Ontario). Cet établissement nécessite un réfrigérateur-chambre pour la conservation des aliments à -1 °C de **8,68 m<sup>2</sup>**, pour remplacer le réfrigérateur situé vis-à-vis de la salle 152.

**Tous les produits doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2014.**

### **2. Renseignements généraux**

Les réfrigérateurs-chambres avec système de réfrigération nécessitent une modernisation dans les deux établissements, afin de répondre aux nouveaux besoins et de corriger les lacunes relevées lors du récent examen des systèmes de réfrigération.

Les réfrigérateurs-chambres et congélateurs-chambres qui se trouvent actuellement aux deux établissements ont été fabriqués par une entreprise qui n'existe plus, ou ont 25 ans et sont en très mauvais état. Ils sont incapables de maintenir une température de -1 °C, ce qui constitue une exigence pour que les deux établissements se dotent de cuisines de finition dans le cadre de la modernisation des services alimentaires pour qu'ils fonctionnent selon le programme de cuisson-refroidissement.

### **3. Confirmation des mesures**

L'entrepreneur est responsable des mesures finales. Dans les cinq (5) jours suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit se rendre aux deux établissements pour confirmer les mesures et les détails.

### **4. Documents applicables**

4.1 Les éléments touchés par les présentes solutions, représentations et esquisses des appareils-chambres sont compris à la présente annexe.

4.2 L'entrepreneur doit soumettre au Responsable technique (RT) toutes les caractéristiques, y compris la documentation technique relative au produit, les instructions de manutention, d'entreposage et d'installation et les fiches techniques.

4.3 Après l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir au RT des dessins de mécanique détaillés certifiés et estampillés par un ingénieur. Le RT, en consultation avec l'entrepreneur, doit fixer une date d'échéance à respecter pour la soumission de tous les dessins finaux. Le RT doit approuver les dessins finaux avant que l'entrepreneur puisse procéder.

### **5. Contraintes**

5.1 Au besoin, le personnel de l'entrepreneur sera accompagné dans certains des secteurs de l'établissement si des membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) ou des personnes autorisées par ce dernier à agir en son nom le jugent nécessaire. Le SCC a élaboré des politiques internes très strictes afin que la sécurité des opérations en établissement ne soit pas compromise.

Avant d'être admis dans l'établissement concerné, le personnel de l'entrepreneur et des sous-traitants doit subir une vérification sur place de l'identité ou des renseignements par l'utilisation autorisée du système informatique du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et doit respecter les exigences de l'établissement en ce qui a trait aux fouilles par le Service correctionnel du Canada. Le Service correctionnel du Canada se réserve le droit de refuser n'importe quand l'accès à un établissement quelconque à tout membre du personnel de l'entrepreneur.

5.2 Les téléphones cellulaires sont interdits sur les lieux.

#### 5.2.1 Confinement aux cellules

Le confinement aux cellules peut être imposé en tout temps. On s'attend à ce que l'entrepreneur appelle la salle des surveillants correctionnels (le numéro de téléphone sera fourni) au moins trois (3) heures avant son arrivée, pour s'assurer que l'établissement fonctionne normalement.

5.2.2 L'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique afin de prendre les dispositions requises pour la livraison du matériel et il veillera à ce que l'installateur ait soumis un plan de mise en œuvre avant la livraison des appareils.

5.2.3 Aucun article de contrebande ne sera autorisé sur les lieux. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter : cigarettes, alcool, drogues, armes ou tout article pouvant mettre la sécurité des visiteurs, des travailleurs ou des détenus d'une installation du SCC en danger. Tous les visiteurs et le personnel qui pénètrent dans l'établissement et qui en sortent sont soumis à une fouille discrète qui peut aussi comprendre l'utilisation de scanners ioniques et de chiens détecteurs de drogues.

Le SCC se réserve le droit d'interdire l'entrée à toute personne :

- i. qui transporte des articles non autorisés ou de contrebande;
- ii. qui est soupçonnée d'être sous l'effet d'une substance intoxicante;
- iii. qui refuse de suivre les procédures de fouille de l'établissement.

### 6. Garantie et service à la clientèle

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur doit répondre dans les six (6) heures aux appels de service, et les travaux doivent être achevés dans les 24 heures.

## 7. EXIGENCE

### 7.1 ÉTABLISSEMENT DE WARKWORTH

L'Établissement de Warkworth nécessite un réfrigérateur-chambre pour la conservation des aliments à -1 °C de 11,72 m<sup>2</sup>, pour remplacer le réfrigérateur 138 dans la salle 136.

La superficie nécessaire est calculée en mètres carrés (11,72 m<sup>2</sup>), accueille le nombre approprié de chariots et comprend 1,98 m<sup>2</sup> d'aire de rotation pour déplacer les produits lorsque ceux-ci doivent être réfrigérés.

#### 7.1.2 Exigences liées aux caisses

Les caisses pour la conservation des aliments réfrigérés sont conçues pour l'entreposage des aliments refroidis et leur transport. Chaque caisse pourra accueillir un maximum de trois (3) récipients, et un maximum de six (6) caisses pourra être empilé sur un chariot conçu pour conserver et manœuvrer des palettes de refroidissement sur place.

	Longueur	Largeur	po <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Poids (lb)	Hauteur
Palette de refroidissement	24	15	360,00	0,232	4,5	9,5
Chariot	24,5	15,5	379,75	0,245	15	5
Patin de glissement	48	45	2160,00	1,394	50	6

Capacité des récipients (gallons)	2
Poids par récipient	16
Nombre de récipients par palette de refroidissement	3
Nombre de sacs sous vide par palette de refroidissement	4
Nombre de paniers par chariot	6
Nombre de paniers sur une rangée par patin de glissement	6
Hauteur maximale d'empilement sur un chariot (pouces)	57
Hauteur d'élévation maximale (pouces)	<b>48</b>

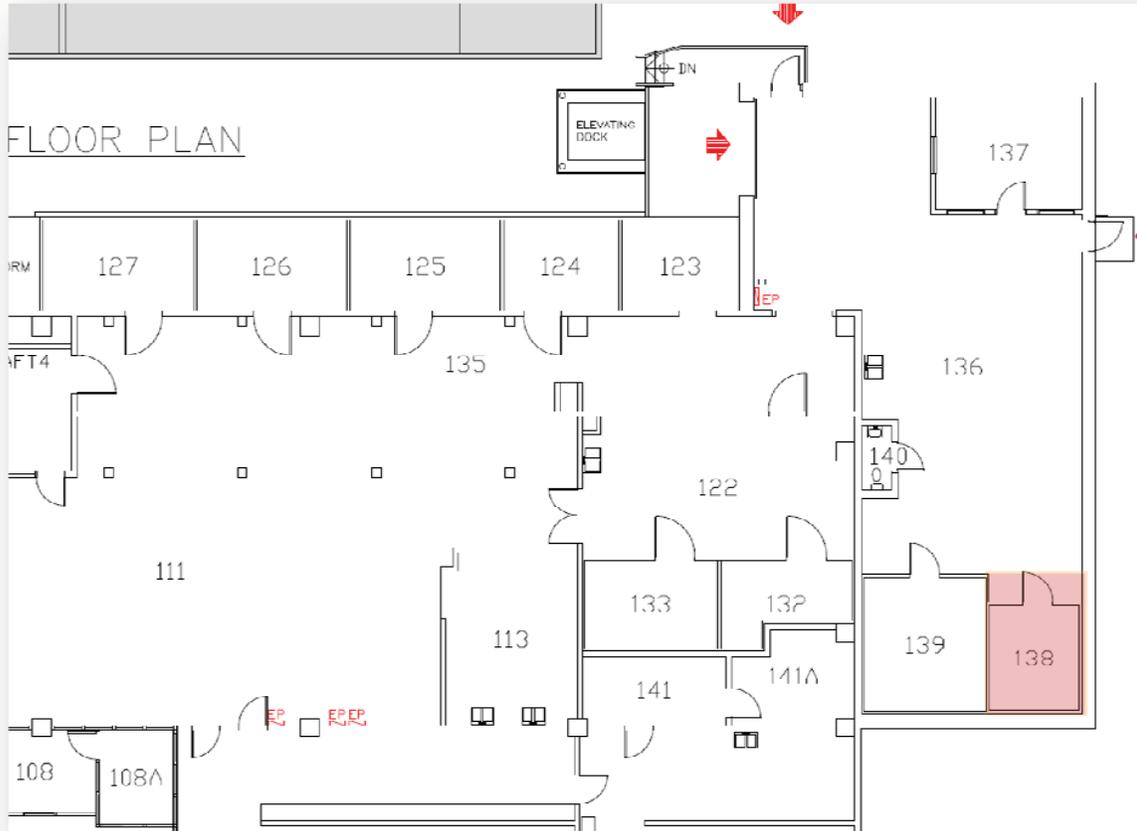
Nombre de caisses par semaine (aliments pompés)	98
Nombre de caisses par semaine (viandes cuites dans un réservoir sous vide)	10
Nombre total de caisses par semaine	108
Nombre de chariots par semaine	18
Nombre total de rangées par patin de glissement	4
Nombre de caisses maximal sur un patin de glissement	24
Nombre de patins de glissement par camion	5

### 7.1.3 Exigences calculées

Le tableau ci-dessous indique les exigences relatives aux chariots à entreposer au nombre de 18 par semaine dans la cuisine de finition, qui a une superficie totale de 4,41 m<sup>2</sup>. Le programme de cuisson-refroidissement nécessitera des réserves de deux (2) semaines, portant la superficie d'entreposage totale exigée à 8,82 m<sup>2</sup>, plus une aire de demi-tour de 1,98 m<sup>2</sup>, pour une superficie de conservation des aliments réfrigérés totale d'au moins 10,8 m<sup>2</sup>. L'appareil doit avoir une superficie de **11,72 m<sup>2</sup>**, soit celle nécessaire à l'emplacement existant.

Cuisine de finition	Warkworth
Chariots	18
m <sup>2</sup>	4,41
Réserve de deux (2) semaines	8,82
Aire de demi-tour (équivalent à quatre chariots plus 1 m <sup>2</sup> )	1,98
Superficie totale de la cuisine de finition (m <sup>2</sup> )	10,8 m <sup>2</sup>

### 7.1.4 Établissement de Warkworth – Plan d'étage et emplacement recommandé pour les appareils de conservation des aliments réfrigérés



FLOOR PLAN	PLAN D'ÉTAGE
ELEVATING DOCK	PLATE-FORME ÉLÉVATRICE
DN	EB
EP	PE

### 7.1.5 Dimensions nominales requises

N° de l'article	Dimensions hors-tout maximales			Type de porte	Temp. d'exploit.	Superficie maximale
	Bâtiment du service alimentaire de l'Établiss. de Warkworth	Long.	Larg.			
Local 138 – réfrigérateur-chambre avec plancher	14 pi - 5 po (4,39 m)	8 pi - 6 po (2,59 m)	8 pi - 3 5/8 po (2,53 m)	54 po (137 cm) largeur x 78 po (198 cm) hauteur	-5 °C à -1 °C	2,61 m x 4,32 m = 11,72 m <sup>2</sup> = 122,5 pi <sup>2</sup>

### 7.2 ÉTABLISSEMENT FRONTENAC

L'Établissement Frontenac nécessite un réfrigérateur-chambre pour la conservation des aliments à -1 °C de 8,63 m<sup>2</sup>, pour remplacer le réfrigérateur situé vis-à-vis du local 152.

La superficie nécessaire est calculée en mètres carrés (m<sup>2</sup>); elle doit accueillir le nombre approprié de chariots et comprendre 1,98 m<sup>2</sup> d'aire de rotation pour déplacer les produits lorsque ceux-ci doivent être réfrigérés.

#### 7.2.2 Exigences liées aux caisses

Les caisses pour la conservation des aliments réfrigérés sont conçues pour l'entreposage des aliments refroidis et leur transport. Chaque caisse pourra accueillir un maximum de trois (3) récipients, et un maximum de six (6) caisses pourra être empilé sur un chariot conçu pour conserver et manœuvrer des palettes de refroidissement sur place.

	Longueur	Largeur	po <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Poids (lb)	Hauteur
Palette de refroidissement	24	15	360,00	0,232	4,5	9,5
Chariot	24,5	15,5	379,75	0,245	15	5
Patin de glissement	48	45	2160,00	1,394	50	6

Capacité des récipients (gallons)	2
Poids par récipient	16
Nombre de récipients par palette de refroidissement	3
Nombre de sacs sous vide par palette de refroidissement	4
Nombre de paniers par chariot	6
Nombre de paniers sur une rangée par patin de glissement	6
Hauteur maximale d'empilement sur un chariot (pouces)	57
Hauteur d'élévation maximale	48

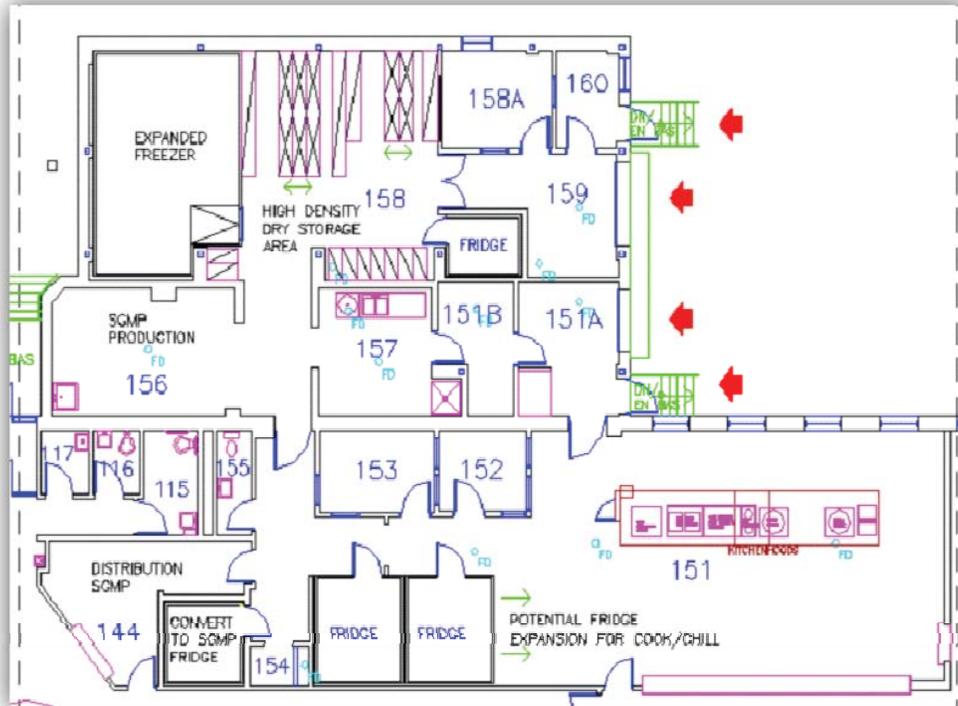
Nombre de caisses par semaine (aliments pompés)	36
Nombre de caisses par semaine (viandes cuites dans un réservoir sous vide)	4
Nombre total de caisses	40
Nombre de chariots par semaine	7
Nombre total de rangées par patin de glissement	4
Nombre de caisses maximal sur un patin de glissement	24
Nombre de patins de glissement par camion	2
Poids (lb)	2 110

### 7.2.3 Exigences calculées

Le tableau ci-dessous indique les exigences relatives aux chariots à entreposer au nombre de sept (7) par semaine dans la cuisine de finition, qui a une superficie totale de 1,715 m<sup>2</sup>. Le programme de cuisson-refroidissement nécessitera des réserves de deux (2) semaines, portant la superficie d'entreposage totale exigée à 3,43 m<sup>2</sup>, plus une aire de demi-tour de 1,98 m<sup>2</sup>, pour une superficie de conservation des aliments réfrigérés totale d'au moins 5,41 m<sup>2</sup>. L'appareil doit avoir une superficie de **8,68 m<sup>2</sup>**, soit celle disponible présentement.

Cuisine de finition	Frontenac
Chariots	7
m <sup>2</sup>	1,715
Réserve de deux (2) semaines	3,43
Aire de demi-tour (équivalent à quatre chariots plus 1 m <sup>2</sup> )	1,98
Superficie totale minimale de la cuisine de finition (m <sup>2</sup> )	5,41

### 7.2.4 Établissement Frontenac – Plan d'étage et emplacement recommandé pour les appareils de conservation des aliments réfrigérés



EXPANDED FREEZER	CONGÉLATEUR ÉTENDU
HIGH DENSITY DRY STORAGE AREA	AIRE D'ENTREPOSAGE SEC À HAUTE DENSITÉ
FRIDGE	RÉFRIG.
SGMP PRODUCTION	PRODUCTION PRPG
BAS	BAS
DISTRIBUTION SGMP	DISTRIBUTION PRPG
CONVERT TO SGMP FRIDGE	CONVERTIR EN RÉFRIG. PRPG
POTENTIAL FRIDGE EXPANSION FOR COOK/CHILL	POSSIBILITÉ D'AGRANDIR RÉFRIG. POUR CUISSON/REFROIDISSEMENT
KITCHEN HOODS	HOTTES DE CUISSON

### 7.2.5 Dimensions nominales requises

N° de l'article	Dimensions hors-tout maximales			Type de porte	Temp. d'exploit.	Superficie maximale
	Long.	Larg.	Haut.			
Salle 151 – réfrigérateur-chambre avec plancher	10 pi - 2 3/64 po (3,1 m)	9 pi - 2 15/64 po (2,8 m)	8 pi - 3 5/8 po (2,53 m)	54 po (137 cm) largeur x 78 po (198 cm) hauteur	-5 à -1 °C	3,1 m x 2,8 m = 8,68 m <sup>2</sup>

## 8. Performance

### 8.1 Caractéristiques des appareils-chambres, exigences minimales

Les réfrigérateurs-chambres doivent répondre aux exigences MINIMALES suivantes.

#### 8.1.2 Conception globale

- Les appareils doivent être de conception et de construction préfabriquées modulaires.
- Les panneaux doivent être homologués NSF, UL, C-UL, CSA/ETL, ULC et conformes aux normes du HACCP.
- Les appareils ne doivent pas avoir été conçus avant 2012.
- Les appareils doivent être installés là où un espace d'entreposage maximal est fourni.
- Les appareils doivent être faits de panneaux modulaires dotés d'attaches Camloc, pour assurer un ajustement serré entre les joints. Tous les panneaux doivent être interchangeables et être dotés d'une garniture d'étanchéité en caoutchouc sans silicone afin de s'assurer que les joints sont étanches à l'air et à l'eau, et ce, sans utiliser de silicone.
- S'assurer que les panneaux ont une âme d'au moins 102 mm (4 po) d'épaisseur, qu'ils sont faits d'un matériau sans CFC ni HCFC et qu'ils sont fixés de façon permanente aux panneaux métalliques intérieurs et extérieurs.
- Les panneaux doivent avoir une valeur de résistance thermique minimale de R-27 pour les réfrigérateurs et de R-32 pour les congélateurs, et conserver 75 % de leur valeur de résistance thermique après cinq (5) ans.
- Les panneaux doivent être dotés de finis intérieur et extérieur métalliques en acier résistant à la corrosion, aux enfoncements et aux égratignures, et être d'un calibre d'au moins 26.
- Les congélateurs doivent être dotés d'une soupape de décompression chauffée pour équilibrer la pression ou la dépression interne.
- Les appareils doivent être dotés d'un éclairage adéquat pour les appareils-chambres et les secteurs à éclairer.

### **8.1.3 Planchers et rampes**

- Chaque chambre de conservation des aliments réfrigérés à -1 °C doit comporter un plancher isolé aux caractéristiques suivantes :
  - ils doivent pouvoir résister à une charge minimale de 5 000 lb/pi<sup>2</sup> uniformément répartie;
  - ils doivent être faits de matériaux résistants aux moisissures et à l'eau, pour assurer une structure résistante qui ne pourrira ni ne rouillera pas;
  - ils doivent être finis avec une tôle métallique à mousse isolante soufflée, qui répartit le poids de façon égale sur le plancher, et dotés d'une surface agressive pour réduire les dérapages, comme de l'aluminium à motifs en losanges de 0,125 po;
- Les appareils doivent être dotés d'une rampe à seuil chauffé à l'intérieur. La partie supérieure de la rampe doit être dotée de bandes antidérapantes de longueurs suffisantes et disposées à un angle adéquat pour faciliter le chargement de transpalettes à main. Une rampe chauffée est souhaitable.

### **8.1.4 Portes, poignées et serrures**

#### **Portes battantes**

L'ensemble de la porte doit être homologué UL ou CSA/ETL et porter les étiquettes à cet effet.

Chaque porte doit posséder les caractéristiques suivantes.

- Largeur et hauteur minimales indiquées aux tableaux 7.1.5 et 7.2.5.
  - À l'Établissement Frontenac, la porte battante doit s'ouvrir vers la gauche.
  - À l'Établissement de Warkworth, la porte battante doit s'ouvrir vers la gauche.
- La porte doit être ajustée, à fermeture automatique, encastrée, avec joints magnétiques assurant une étanchéité totale entre la porte, le seuil de porte et les montants de porte.
- Ajustable sur place.
- De mêmes construction et fini que les panneaux.
- Dispositifs automatiques de fermeture permettant de s'assurer que les appareils ne demeurent pas ouverts accidentellement. Les ferme-portes hydrauliques ne sont pas acceptables.
- Charnières à ressorts à vis non réversibles, pour application correctionnelle.
- Le bas de la porte doit être muni d'un joint doté de deux lèvres de balayage réglables. Le joint doit être résistant à l'eau, aux matières grasses et à l'huile.
- La plaque de seuil doit être faite de matériaux résistants à une grande circulation.
- Les montants de porte doivent être à bâti rigide et conçus pour être nettoyés et entretenus facilement.
- Bâti de porte muni d'un fil chauffant anticondensation autour du périmètre entier de l'ouverture de porte. Le fil chauffant doit fournir assez de chaleur pour empêcher la condensation, et se trouver dans un logement sûr du point de vue électrique afin de pouvoir être facilement remplacé sans

avoir à utiliser de pinces ou d'outils spéciaux. Tous les conduits du câblage interne du panneau de porte doivent être entièrement dissimulés dans le panneau.

- Des plaques de bas de porte en aluminium à motifs en losanges de 0,125 po doivent être posées à l'extérieur des portes et des bâtis sur une hauteur d'au moins 36 po pour protéger contre les dommages.
- Les portes doivent être dotées de fenêtres d'au moins 14 po x 14 po en panneau de verre trempé triple épaisseur transparent résistant à l'humidité. Pour une vue dégagée et sans condensation, les portes du réfrigérateur-chambre doivent être dotées de bâtis de fenêtre chauffants.

### **Poignées et serrures**

Les poignées et serrures de chaque porte doivent posséder les caractéristiques suivantes.

- Un dispositif comprenant une poignée et un verrou de porte doit être fourni et muni d'éléments qui ne peuvent pas être retirés de l'extérieur de la porte.
- Il doit être possible de choisir, sur place, entre un déverrouillage à distance et une fermeture automatique chaque fois que la porte est fermée.
- La conception des verrous doit permettre le remplacement du cylindre sur le terrain, avec une entrée de clé Stanley/Best Lock (à fournir par le SCC).
- Le verrou doit avoir un boîtier intérieur afin de permettre une évacuation sécuritaire en tout temps.

## **8.2 Exigences minimales des systèmes de réfrigération**

Chaque système de réfrigération doit respecter les exigences MINIMALES acceptables ci-dessous.

### **8.2.1 Conception globale**

- Les systèmes ne doivent pas avoir été conçus avant 2012.
- Établissement de Warkworth : L'appareil doit être compatible avec une installation sur un support existant dans le local des compresseurs, sur un module de support existant dans l'enceinte de la mezzanine M02.
- Établissement Frontenac : L'appareil doit être compatible avec une installation sur un support existant dans le local des compresseurs, et être doté d'un compresseur d'extérieur étant donné que l'appareil sera déplacé à l'extérieur ultérieurement.
- L'appareil doit être un condenseur refroidi à l'air, de type à volute.
- Les systèmes doivent utiliser un frigorigène écologique (sans CFC) par souci de protéger l'environnement et pour assurer une distribution non réglementée.
- Le système de réfrigération à distance individuel doit être conçu pour fonctionner à une température entre -5 et -1 °C, et comporter un régulateur de compresseur et un système de gestion du dégivrage adéquats.

## **9. Évaporateurs (serpentins refroidisseurs)**

- Tous les réfrigérateurs-chambres doivent être fournis avec des évaporateurs (serpentins refroidisseurs) munis d'un système de gestion du dégivrage. Les évaporateurs (serpentins refroidisseurs) avec le système de gestion du dégivrage intégré élimineront le besoin de minuteriers de dégivrage et d'autres composants compris dans un processus de dégivrage

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131980/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1980

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40174

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

traditionnel. Ces serpentins doivent avoir une alimentation monophasée d'au moins 115 V et d'au plus 208 V.

- Tous les serpentins d'évaporateur doivent être assez nombreux et gros pour se conformer aux exigences de performance de chaque appareil simple et double indiqué dans la présente section.
- Tous les serpentins d'évaporateur doivent se trouver à un endroit optimal afin d'offrir la meilleure performance, et ils doivent être indiqués sur les dessins fournis aux installateurs pour le montage et la configuration du système.

#### **10 Services d'experts-conseils en cours d'installation**

Les appareils seront montés et installés par (**à remplir par TPSGC au moment de l'attribution du contrat**). Les services d'experts-conseils en cours d'installation seront requis jusqu'à 6 heures par emplacement afin de répondre à des questions techniques spécialisées ou lors de l'examen des dessins techniques à des fins d'interprétation.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0113-13J024/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W113-13-J024

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40075

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

### Annexe B – Base de paiement

Le soumissionnaire **doit fournir** des prix unitaires, **en dollars canadiens**, rendu droits acquittés. La taxe de vente harmonisée (TVH) ne doit pas être comprise dans les prix; elle sera ajoutée comme élément distinct à la facture.

Établissement	Type	Matériel proposé par le soumissionnaire	Prix unitaire
Warkworth	Réfrigérateur de conservation des aliments réfrigérés à -1 °C avec plancher	Marque : Modèle : Année :	\$
Warkworth	Système de réfrigération à monter sur support existant	Marque : Modèle : Année :	\$

Établissement	Type	Matériel proposé par le soumissionnaire	Prix unitaire
Frontenac	Réfrigérateur de conservation des aliments réfrigérés à -1 °C avec plancher	Marque : Modèle : Année :	\$
Frontenac	Système de réfrigération (compresseur d'extérieur) à monter sur support existant	Marque : Modèle : Année :	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0113-13J024/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W113-13-J024

Amd. No. - N° de la modif.  
KIN650  
File No. - N° du dossier  
KIN-3-40075

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Services	Tarif horaire
<u>Expert-conseil sur place pendant l'installation</u> Le prix doit comprendre les frais de déplacement, étant donné que ceux-ci ne seront pas couverts.	Frontenac – 6 h à _____ \$ = _____ \$ Warkworth – 6 h à _____ \$ = _____ \$

#### Livraison – Rendu droits acquittés

Tous les produits à livrer doivent être remis au plus tard le 31 mars 2014.

La livraison aura lieu \_\_\_\_\_ semaines après que le RT en aura fait la demande.

Le soumissionnaire est tenu d'indiquer la meilleure date de livraison possible, en tenant compte des conséquences possibles (résiliation pour manquement) du non-respect de toute obligation contractuelle en résultant.